



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Gymnase Pour Adultes
GyPAd

Avenue des Désertes 29
1009 PULLY

COURS PRÉPARATOIRES

À L'ENTRÉE EN ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE
POUR ADULTES

À L'ADMISSION EN CLASSE DE MATURITÉ
PROFESSIONNELLE POST-CFC

**Brochure d'information
août 2018**

...

Cette édition annule et remplace
toutes les précédentes

SOMMAIRE

	page
1. GÉNÉRALITÉS	
1.1. Introduction	1
1.2. Organisation	1
1.3. Condition générale d'admission	2
1.4. Procédure d'inscription	2
1.5. Taxe d'inscription et écolage annuels	2
1.6. Bourses d'études	3
1.7. Assurances	3
1.8. Renseignements	4
2. COURS PRÉPARATOIRES	
2.1. Objectif et durée	5
2.2. Admission	5
2.3. Validation des acquis et dispenses de cours	6
2.4. Grille horaire et évaluation	7
2.5. Attestation	7
2.6. Programme des cours	8

**La désignation des fonctions, des professions et des titres
s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Introduction

Une formation en École de culture générale pour adultes (ECGA), option communication et information, option socio-pédagogique et option santé, est proposée dans le canton de Vaud par le Gymnase Pour Adultes (GyPAd). L'École de culture générale pour adultes permet de préparer en deux ans un *Certificat de culture générale, domaine communication et information, domaines social et pédagogie* ou *domaine santé*, en parallèle à une activité professionnelle exercée à temps partiel ; cette formation impliquant un important travail personnel en dehors des cours, l'expérience montre qu'il n'est pas réaliste d'imaginer pouvoir conserver une occupation professionnelle à plein temps pendant les études en École de culture générale pour adultes.

Des **Cours préparatoires** sont organisés sur une année pour permettre aux candidats n'ayant pas ou plus les bases nécessaires dans les disciplines fondamentales (français, mathématiques, allemand et anglais) de se remettre à un niveau équivalent à celui autorisant l'entrée en École de culture générale au terme de la scolarité obligatoire.

1.2. Organisation

Les cours des *Cours préparatoires* ont lieu au Gymnase de Chamblandes, à Pully. Pour permettre aux candidats de mener en parallèle études et activité professionnelle à temps partiel, ces cours sont donnés essentiellement le soir. Toutefois, afin de libérer la fin de la semaine, le mercredi après-midi est également réservé pour les cours. L'horaire général (cases blanches !) pour l'année scolaire 2018 – 2019 est résumé ci-dessous :

période	de ... à ...	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1	13h50 – 14h35					
2	14h45 – 15h30					
3	15h40 – 16h25					
4	16h30 – 17h15					
5	17h50 – 18h35					
6	18h35 – 19h20					
7	19h35 – 20h20					
8	20h20 – 21h05					

Les dates de début et de fin des cours, ainsi que des vacances, sont identiques à celles fixées par le *Département de la formation, de la jeunesse et de la culture* (DFJC) pour les écoles de jour. L'année scolaire commence à la fin du mois d'août et se termine au début du mois de juillet de l'année suivante. La fin du premier semestre est fixée en janvier.

1.3. **Condition générale d'admission**

Les *Cours préparatoires* sont destinés, comme toutes les formations offertes par les gymnases vaudois, aux étudiants domiciliés dans le Canton de Vaud.

Les candidats domiciliés dans un autre canton peuvent s'inscrire aux cours dispensés par le Gymnase Pour Adultes (GyPAd) pour autant qu'ils aient obtenu l'autorisation de leur canton de domicile et sous réserve des places disponibles. Dans ce cas, en vertu de la *convention inter-cantonale du 21 mai 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile*, c'est le canton de domicile qui encaisse l'écolage et qui paie au canton de Vaud les frais effectifs de la formation.

Un étudiant ne peut prendre domicile dans le canton de Vaud uniquement pour y suivre les cours du GyPAd.

1.4. **Procédure d'inscription**

En principe, les inscriptions sont enregistrées par année scolaire. Elles se prennent jusqu'au **31 mars** précédant la rentrée scolaire.

Les inscriptions parvenant hors délai sont également examinées et peuvent être acceptées dans la limite des places disponibles. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les dernières inscriptions sont enregistrées sur une liste d'attente.

Les formulaires d'inscription peuvent être demandés au secrétariat du GyPAd (adresse au verso) ou directement téléchargés sur le site du Gymnase de Chamblandes, sous l'onglet GyPAd

Les dossiers d'inscription doivent ensuite être envoyés au secrétariat du Gymnase Pour Adultes.

1.5. **Taxe d'inscription et écolage annuels**

Une taxe annuelle d'inscription de CHF 70.- est perçue pour tous les étudiants au moment de l'inscription ; cette taxe n'est pas remboursée aux candidats inscrits définitivement au 1^{er} juillet et qui annulent ensuite leur inscription.

De plus, un écolage annuel est perçu. Pour les étudiants domiciliés dans le canton de Vaud, le montant de l'écolage annuel est de CHF 720.- mais se voit sensiblement réduit lorsque un ou plusieurs enfants sont à charge de l'étudiant.

L'écolage annuel se paie **avant le 30 novembre** et est dû en principe même en cas d'interruption des études. Les candidats reçoivent en temps voulu toutes les indications utiles.

Les étudiants domiciliés dans un autre canton et qui ont reçu une autorisation du Département de l'instruction publique de leur canton ne paient pas d'écolage au canton de Vaud, la participation financière aux frais de formation étant versée par le canton de domicile au canton de Vaud. En revanche, ils auront à payer un écolage à leur canton de domicile, selon les tarifs et modalités fixés par celui-ci.

1.6. Bourses d'études

Des bourses d'études peuvent être accordées en cas de nécessité. Les requêtes doivent être adressées à l'Office des bourses du canton de domicile des participants. Pour les étudiants vaudois, les formules de demande de bourse sont disponibles sur le site internet de l'*Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage* (www.vd.ch/ocbe). Les étudiants sont toutefois rendus attentifs au fait que l'*Office cantonal vaudois des bourses d'études et d'apprentissage* accorde difficilement des bourses aux étudiants du Gymnase Pour Adultes pour la double raison qu'ils peuvent en principe travailler la journée et qu'ils suivent une formation seconde. Toutefois, dans la dernière année de formation, une bourse (à 50% le premier semestre et à 100% le second semestre) est envisageable.

Les bénéficiaires d'une bourse d'études sont astreints au paiement de la taxe d'inscription et de l'écolage.

1.7. Assurances

Les étudiants ne sont pas assurés par l'école à titre complémentaire et sont donc couverts exclusivement par leur(s) assurance(s) personnelle(s).

1.8. Renseignements

De plus amples renseignements sur l'organisation de l'*Ecole de culture générale pour adultes* (ECGA) et les *Cours préparatoires*, ainsi que les formules de demandes d'admission, peuvent être obtenus à l'adresse ci-après :

Gymnase Pour Adultes GyPAd

Avenue des Désertes 29 – Case postale 175
1009 Pully

Secrétariat :

tél. : 021 557 4662 ou 021 338 00 29

Responsable désigné :

tél. direct : 021 557 4655 ou 021 338 00 30

courriel : michael.reichen@vd.ch

2. COURS PRÉPARATOIRES

2.1. Objectif et durée

Les *Cours préparatoires* sont destinés à des personnes qui, en raison de leur parcours scolaire antérieur ou d'une trop longue interruption des études, n'ont pas un niveau scolaire jugé suffisant pour suivre l'*École de culture générale pour adultes* ou une *classe de maturité professionnelle post-CFC*. Ces cours ont pour objectif d'amener, en une année, les étudiants à un niveau équivalent à celui permettant un passage en École de culture générale en fin de scolarité obligatoire. L'effort est concentré sur un nombre restreint de disciplines, à savoir le français, les mathématiques, l'allemand, l'anglais et la bureautique.

2.2. Admission

L'admission est enregistrée sous réserve des places disponibles ; si nécessaire, la direction tient à jour une liste d'attente. Hormis la condition générale d'admission au Gymnase Pour Adultes (domicile, voir point 1.3.) l'admission n'est pas soumise à des conditions particulières. Toutefois, sur la base d'un entretien (par téléphone ou sur rendez-vous) ou du dossier de pré-inscription, la direction peut déconseiller l'inscription aux candidats pour lesquels le pronostic de réussite est trop faible.

Par ailleurs, toute admission est enregistrée à l'essai pour cinq à six semaines. Au terme de cette période, la direction du GyPAd évalue la situation et décide du maintien dans la classe ou propose une autre solution.

2.3. Validation des acquis et dispenses de cours

Les *Cours préparatoires* forment un tout. Toutefois, les candidats peuvent bénéficier d'une reconnaissance de leurs acquis débouchant sur la dispense de tout ou partie de certains cours. Toutes les connaissances déjà acquises par le candidat sont prises en compte, discipline par discipline, et les dispenses des cours correspondants sont accordées sur la base des diplômes ou attestations présentés, voire de tests et/ou d'entretiens avec les maîtres de ces disciplines.

Une dispense des cours ne dispense pas de la participation aux travaux écrits qui permettent d'établir la moyenne semestrielle puis annuelle de chaque discipline.

La décision d'une dispense relève de la direction, sur préavis de l'enseignant en charge du cours. Sauf circonstances exceptionnelles, ce préavis ne peut pas être donné avant que le maître concerné ait eu un entretien avec le candidat demandant une dispense ; en conséquence, aucune dispense n'est accordée avant le début des cours.

Cas particulier : sous réserve des mesures d'allégement définies ci-dessus, le cours d'allemand est obligatoire, même pour les étudiants qui manifestent l'intention de suivre ultérieurement l'italien, de manière à leur permettre à l'entrée en *École de culture générale pour adultes* (ECGA) d'effectuer un choix véritable et en toute connaissance de cause.

2.4. Grille horaire et évaluation

La dotation horaire de chaque discipline est donnée dans le tableau ci-dessous.

La certification de chaque cours se fait par une évaluation continue tout au long de l'année sous forme de travaux écrits, exposés, interrogations orales, etc. Le nombre minimal de notes à obtenir dans une discipline lié au nombre de périodes hebdomadaires attribuées à ladite discipline, est rappelé ci-dessous:

Discipline	Nbre périodes hebdomadaires	Nbre min. de notes (année)	Nombre min. de notes (1 ^{er} semestre)
Français	4	7	3
Mathématiques	3	6	3
Allemand	6	7	3
Anglais	5	7	3
Informatique-bureautique	1	4	2
Méthodologie	1	-	-
Total hebdomadaire	20		

Les *Cours préparatoires* sont réussis si l'étudiant obtient une moyenne globale, exprimée au dixième, de 4.0 entre les moyennes de français, d'allemand, de mathématiques et d'anglais.

Par ailleurs, une moyenne suffisante en informatique-bureautique est également exigée.

Au cas où l'insuffisance dans une discipline au plus entraîne une moyenne globale inférieure à 4.0, les candidats ont la possibilité d'effectuer en août un examen de rattrapage dans ladite discipline. L'accès à la session de rattrapage peut être refusé à un étudiant dont la fréquentation des cours a été insuffisante durant l'année scolaire.

En principe, les redoublements ne sont pas autorisés.

La *Conférence des maîtres du GyPA*d apprécie les cas limites et/ou les circonstances particulières.

Important : les étudiants suivant les cours préparatoires en vue d'entrer dans une classe de maturité professionnelle post-CFC doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la DGEP aux examens d'admission qui ont lieu au début du mois d'avril.

2.5. Attestation

Les candidats qui terminent les *Cours préparatoires* et satisfont aux exigences de réussite sont admissibles en *École de culture générale pour adultes (ECGA)* ainsi qu'en *classe de maturité professionnelle post-CFC*.

Les candidats quittant le Gymnase Pour Adultes après avoir suivi les *Cours préparatoires* peuvent obtenir une attestation de suivi de ces cours.

La *Conférence des maîtres du GyPAd* est autorité de décision pour les cas particuliers.

2.6. Programme des cours

- français : le programme est celui de la dernière année de la voie secondaire générale (VG) niveau 2.
- mathématiques : idem
- allemand : le programme couvre celui des trois dernières années de la voie secondaire générale (VG) niveau 2.

- Anglais : idem

- Méthodologie :

Objectifs

Permettre à l'étudiant :

- de prendre conscience de ses propres procédures d'apprentissage face à différentes tâches spécifiques (de ses stratégies pour comprendre, mémoriser, réfléchir, résoudre un problème, ...)
- d'identifier les stratégies performantes et de repérer celles qui le rendent non performant;
- d'acquérir des outils et de s'approprier des méthodes adaptées à la fois à sa manière de fonctionner et aux exigences de la tâche ;
- de mieux exploiter ses ressources et de s'entraîner au transfert des compétences ;
- de réfléchir à la mise en œuvre d'une gestion efficace du temps (découvrir sa relation avec le temps, identifier et analyser les obstacles, repérer des priorités).

Contenus

- Prise de conscience des procédures et stratégies d'apprentissage au travers d'activités diverses (en référence à la gestion mentale et à la métacognition).
- Fonctionnement de la mémoire et techniques de mémorisation, techniques de prise de notes, de lecture efficace, de résumé, ...
- Problématique de la restitution des connaissances ; analyse de travaux écrits et exploitation des erreurs.
- Préparation aux examens (se mettre dans un projet de réussite, planifier et organiser les révisions, gérer le stress et le trac).

- Informatique et bureautique

Système d'exploitation

- création de dossiers ;
- recherche de documents ;
- enregistrement correct des documents.

Connaissances de base du traitement de texte

- frappe au kilomètre ;
- sélections ;
- copier, couper, coller, glisser-déplacer ;
- marges, alignements, interlignes, mise en forme des caractères ;
- retraits, énumération automatique ;
- en-tête, pied de page ;
- vérification orthographique, séparation de mots ;
- tabulateurs, mise en page de lettres simples ;
- insertion de données.